

Sylvain Audette
Directeur, Réglementation et Tarification
Ligne directe : (514) 598-365
Télécopieur : (514) 598-8168
Courriel : saudette@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Montréal, le 12 décembre 2012

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Suivi 2012 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro

Madame le Secrétaire,

Conformément au calendrier fixé par la Régie, nous vous transmettons les rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ de Gaz Métro qui font suite à la décision D-2011-182 dans laquelle la Régie prenait acte du calendrier des évaluations 2012 proposé par le Groupe de travail.

Gaz Métro aimerait souligner que les rapports d'évaluation ont été réalisés par la firme d'experts Econoler, répondant ainsi au souhait de la Régie de voir ces évaluations menées par « *un tiers dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'évaluation de programmes d'efficacité énergétique¹* ».

Par ailleurs, dans sa décision D-2009-156, la Régie déterminait que l'ensemble de ces rapports d'évaluation serait traité par voie administrative. À cet égard, Gaz Métro propose à la Régie qu'une modification soit apportée au processus administratif en place depuis déjà quelques années de manière à maximiser la qualité de l'information transmise de la part de Gaz Métro.

¹ Rapport de la Régie : Suivi 2010 des évaluations des programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro, page 15

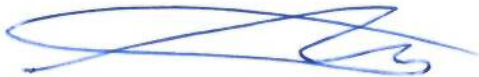
Ainsi, considérant notamment que les rapports d'évaluation ont été produits par des experts externes, Gaz Metro considère que le processus administratif ne devrait pas débiter par une séance d'information. Gaz Métro juge plutôt utile de prévoir une ronde de demandes de renseignements suivant le dépôt des rapports auprès de la Régie afin que leurs auteurs puissent, si requis, fournir des précisions. Subséquemment à la réception des réponses des experts ou de Gaz Métro, le cas échéant, la Régie pourrait ainsi transmettre son rapport préliminaire à Gaz Métro. Par la suite, conformément au calendrier fixé, Gaz Métro transmettrait ses éventuels commentaires sur le rapport préliminaire de la Régie.

Finalement, la tenue d'une séance d'information prévue au calendrier permettrait d'apporter des éclaircissements additionnels avant que la Régie ne transmette son rapport final.

Selon Gaz Métro, l'adoption de cette nouvelle approche (DDR, rapport préliminaire et séance d'information, dans cet ordre) devrait améliorer le processus administratif applicable aux évaluations des programmes du PGEÉ. Si cette approche devait convenir à la Régie, celle-ci pourrait s'appliquer dès maintenant à l'endroit du Suivi 2012 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro.

Nous demeurons à la disposition de la Régie et nous vous invitons à communiquer avec le soussigné pour toute question relative à la présente.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, madame le Secrétaire, nos salutations distinguées.



Sylvain Audette

p.j.